

Christophe Pageau  
Conseiller Municipal de Voisins le Bretonneux  
25 av de la Grande Ile  
78 960 VOISINS le Bretonneux

#### **Monsieur le Président de la Commission Nationale du Débat Public**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint trouver une contribution supplémentaire au débat sur le prolongement de l'A 12.

#### **Améliorer les déplacements et réduire les trafics routiers**

La question principale n'est pas de construire ou non une autoroute à travers l'agglomération de ST Quentin en Yvelines mais plutôt de savoir comment faciliter les déplacements à moindre coûts, et avec les conséquences les plus faibles pour la santé humaine et l'environnement.

Le déplacement automobile ou le transport routier de marchandises ne sont qu'une des multiples formes de transport. Il sont parmi les plus coûteux tant d'un point de vue individuel (investissement d'un véhicule, coût du carburant qui ne cesse inexorablement de croître) mais aussi d'un point de vue collectif en raison du coût économique des infrastructures (l'Etat est-il en mesure de les financer ?) et par les nuisances générées.

#### **Maintenir la cohésion du territoire**

L'aménagement du territoire de St Quentin en Yvelines est entièrement centré sur les déplacements automobiles : Etalement des habitations, dispersion des zones d'activités des centres commerciaux, des lieux de loisirs etc... La voiture s'impose mais indispose. Les réseaux de transports collectifs sont structurellement insuffisants. L'agglomération est scindée en deux par la N10 et la voie ferrée. Doit-on rajouter une seconde fracture ? Qui peut raisonnablement penser que cette autoroute favorisera la cohésion du territoire et le lien entre les habitants ?

#### **Préserver les populations**

Mais la leçon principale à tirer du débat que vous avez mené est certainement la suivante : **C'est la sensibilité accrue des habitants à leur cadre de vie et le refus catégorique des nuisances générées par les déplacements routiers qui peuvent nuire à leur santé. Qu'ils soient riverains actuels de la N10 ou inquiets de le devenir bientôt.**

Mais les nuisances des axes routiers concernent tous le monde et pas seulement les habitants les plus proches.

La pollution de fond de l'air est tout aussi néfaste à la santé humaine que la pollution de proximité même si elle reste plus diffuse et moins voyante. Il est impossible de s'y soustraire.

- Depuis les accords de Kyoto la réduction des gaz à effet de serre est une priorité qui nous concerne tous. Comment ignorer les conséquences inquiétantes sur le climat d'une augmentation des gaz à effet de serre dont 30 % sont générés par le trafic routier? L'engagement de la France est de réduire ses émissions de CO2 au niveau de 1990.

- Le sud des Yvelines supporte une concentration d'ozone particulièrement importante. Niveau moyen d'ozone en augmentation constante et dépassement des objectifs relatifs à la protection de la santé. (bilan 2005 d'AirParif)

Ce polluant secondaire est soupçonné de causer une surmortalité et des troubles respiratoires pour les personnes les plus sensibles. Il résulte de la transformation des Composants Organiques Volatils (28 % dû au trafic routier) et des dioxydes d'azote (52% dû au trafic routier). Peut-on par l'augmentation de la circulation des véhicules à des vitesses supérieures prendre la responsabilité d'accentuer ce phénomène ?

Aujourd'hui personne ne souhaite voir passer une autoroute près de chez soi et les riverains de la RN 10 apportent, à raison, leur témoignage.

#### **Mais doit-on pour autant reporter ces nuisances vers d'autres populations ?**

Si le prolongement de l'A12 est présenté comme une solution, hypothétique, pour diminuer les nuisances occasionnées par la N10 (le niveau de circulation restera élevé sur la N10) elle sera pour des milliers d'autres et bien au-delà du périmètre d'étude une source de nuisances supplémentaires.

#### **Quelles conséquences pour le RD 36 ?**

La commune de Voisins le Bretonneux est traversée par le RD 36. La présence d'un échangeur A12/RD 36 d'un côté et le projet d'Opération d'Intérêt National prévu sur le plateau de Saclay, de l'autre, laisse présager un transit de véhicule important sur notre commune dans les années à venir. Le dossier du maître d'ouvrage est d'ailleurs peu fourni sur cette question.

Le RD 36 et ses riverains subiront t'ils le sort de l'actuelle N10 ? D'ailleurs la municipalité de Voisins évoque déjà, l'éventualité d'un contournement par le sud de la commune à travers le Parc naturel.

#### **Réduire le trafic routier**

C'est la responsabilité de l'Etat de prendre en compte ces préoccupations. La priorité n'est pas de favoriser le transit international des marchandises.

C'est avant tout de rechercher toutes les solutions possibles et il en existe, pour réduire le trafic routier dans notre région.

Commençons par la déviation de Trappes par la Zone d'activité (contribution LAFORT), poursuivons par un aménagement de la N10 en Boulevard urbain, créons des lignes de transports collectifs supplémentaires (routières et ferrées) et inventons de nouvelles alternatives qui préserveront tous les habitants, les forêts et les paysages.

La teneur des débats que vous avez organisés à prouver que les idées ne manquaient pas.

Ce débat témoigne de la sensibilité aux effets néfastes du « tout routier » qui a fait son temps. Cette politique n'apparaît plus comme « la solution » appropriée.

L'Etat maître d'œuvre doit en prendre conscience et avoir le courage de prendre des décisions novatrices reposant sur une maîtrise des trafics routiers.

le 15 juin 2006,

